



Proposition de Directive Cadre pour la protection des sols



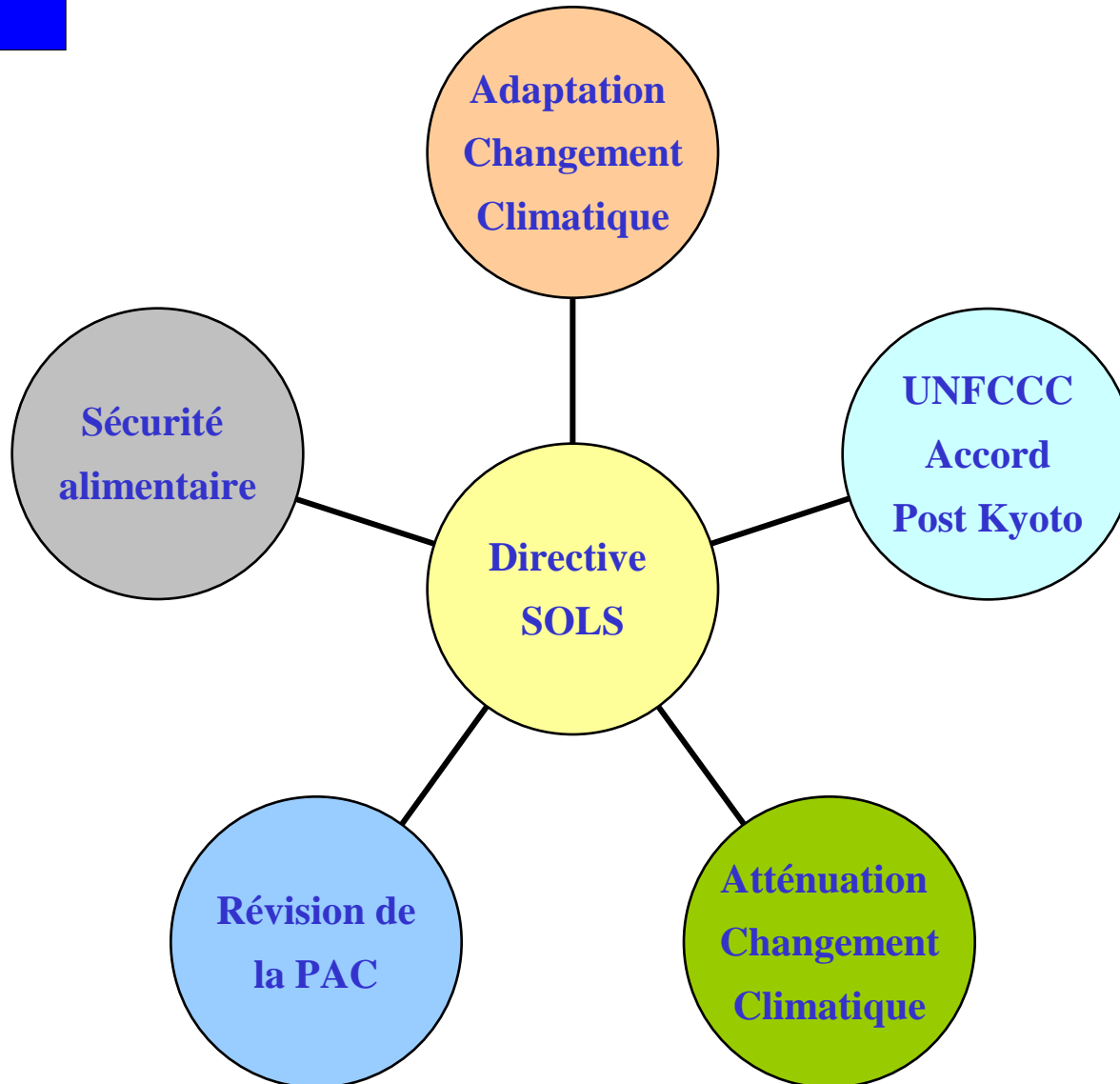
Claudia Olazábal

Direction Générale de l'Environnement

Commission Européenne

POLLUTEC - Lyon 3 Décembre 2008

CONTEXTE PLUS GÉNÉRAL





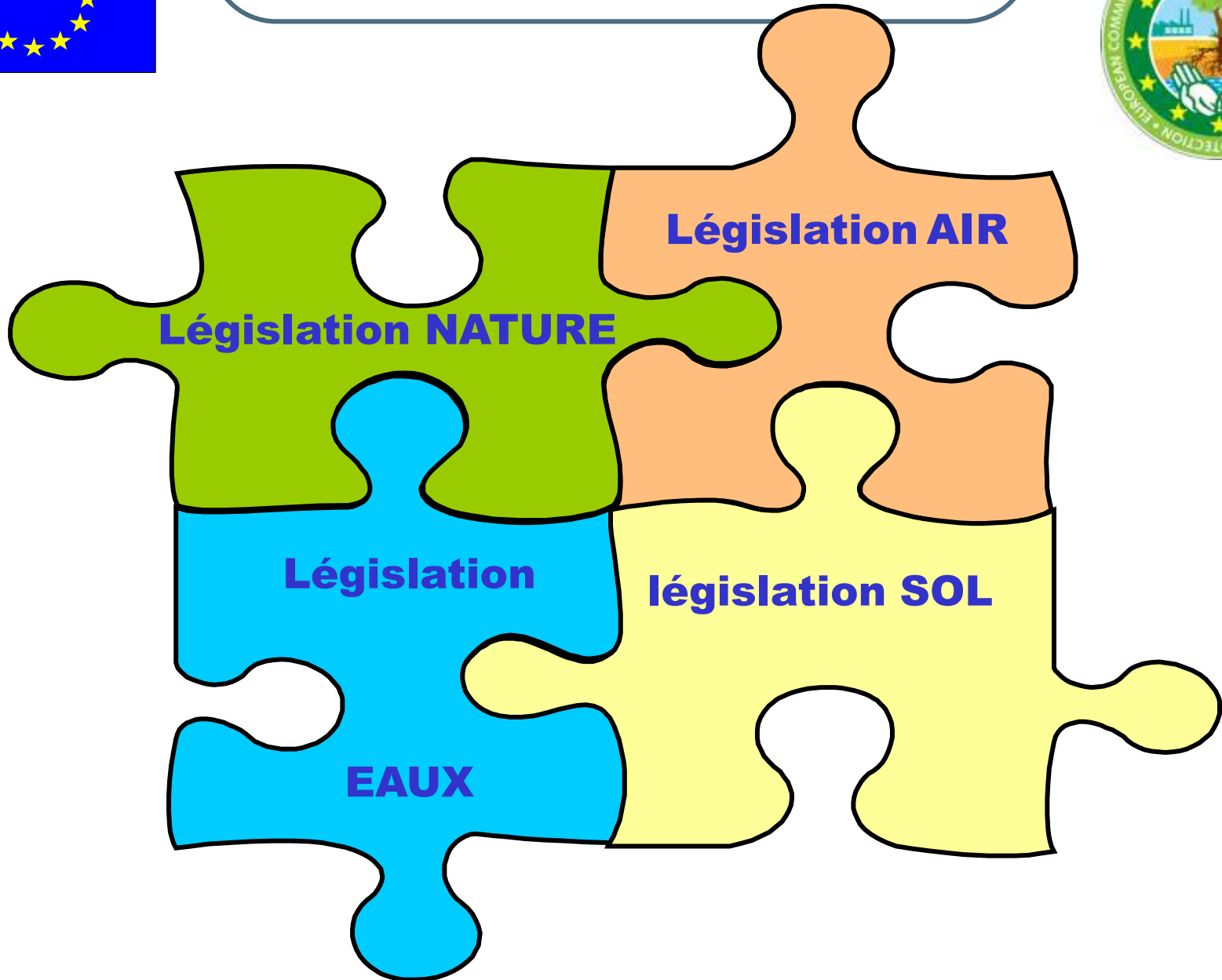
POURQUOI UNE STRATÉGIE THÉMATIQUE POUR LES SOLS?



- ❖ Sols sont une **ressource naturelle non renouvelable** à notre échelle
- ❖ Sols a des **FONCTIONS FONDAMENTALES** pour les activités humaines et la survie des écosystèmes
- ❖ **La dégradation des sols s'est aggravée en Europe.**
L'acquis communautaire n'est pas suffisant
- ❖ **Il n'y a pas de législation communautaire** spécifique pour la protection des sols- besoin d'adopter une approche complète et intégrée



COMBLER LA LACUNE





SOLS et ATTÉNUATION du CC



- ❖ Après les océans, les sols sont la plus grande réserve de carbone de la planète- 70 milliard de tonnes
- ❖ Les sols sont à la fois une partie du problème et une partie de la solution
- ❖ Préserver et restaurer les stocks de carbone des sols est plus important que de créer des nouvelles réserves
- ❖ En appliquant des bonnes pratiques agricoles il est possible de réstocker dans les sols 15% du CO₂ présent dans l'atmosphère
- ❖ Il est essentiel de savoir combien de matière organique est perdu par les sols



PLUS d'INFO



Rapport (en Anglais)
résumé
(dans toutes les langues)

[http://ec.europa.eu/
environment/soil/conf_es.htm](http://ec.europa.eu/environment/soil/conf_es.htm)

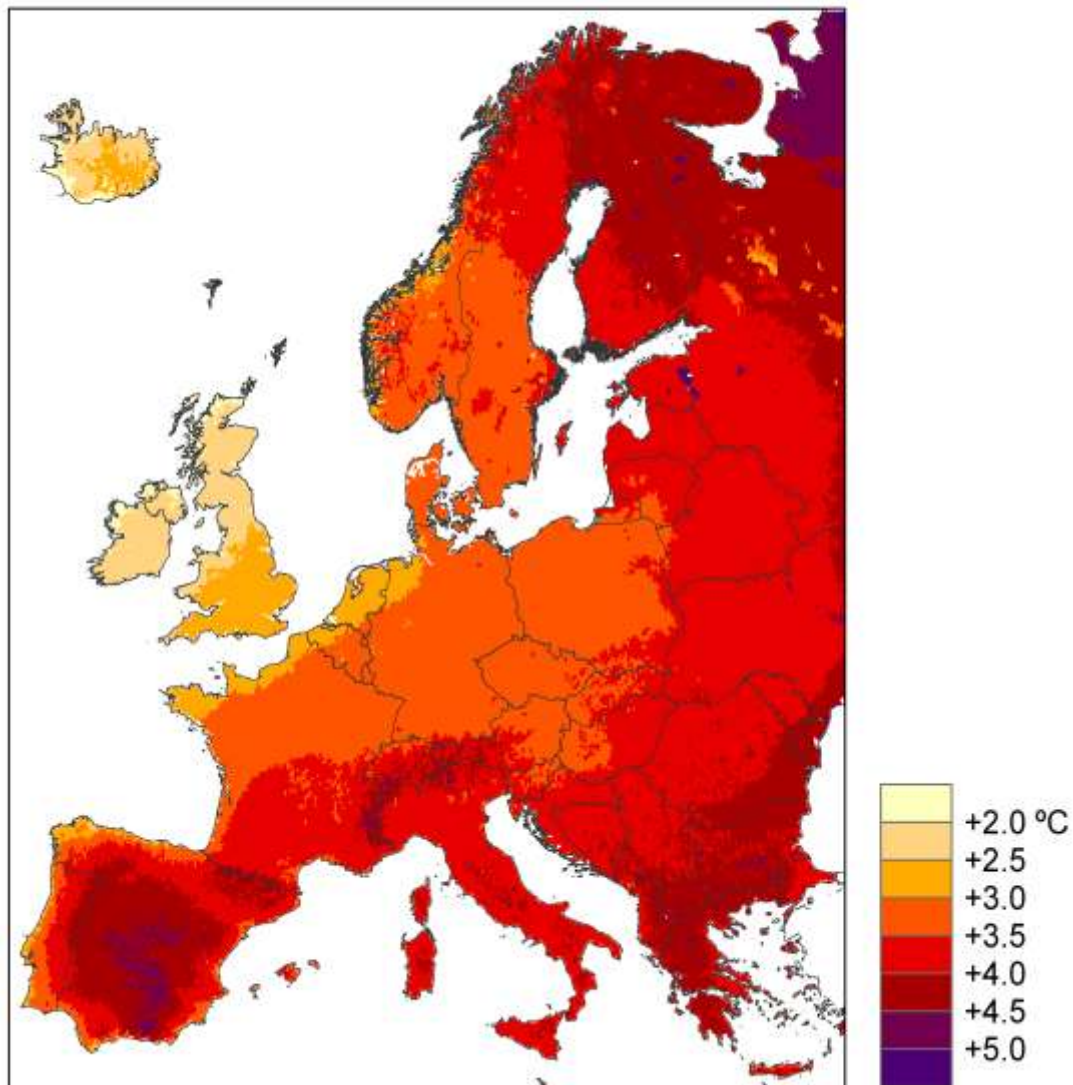




Changement Climatique



Temperature: change in mean annual temperature

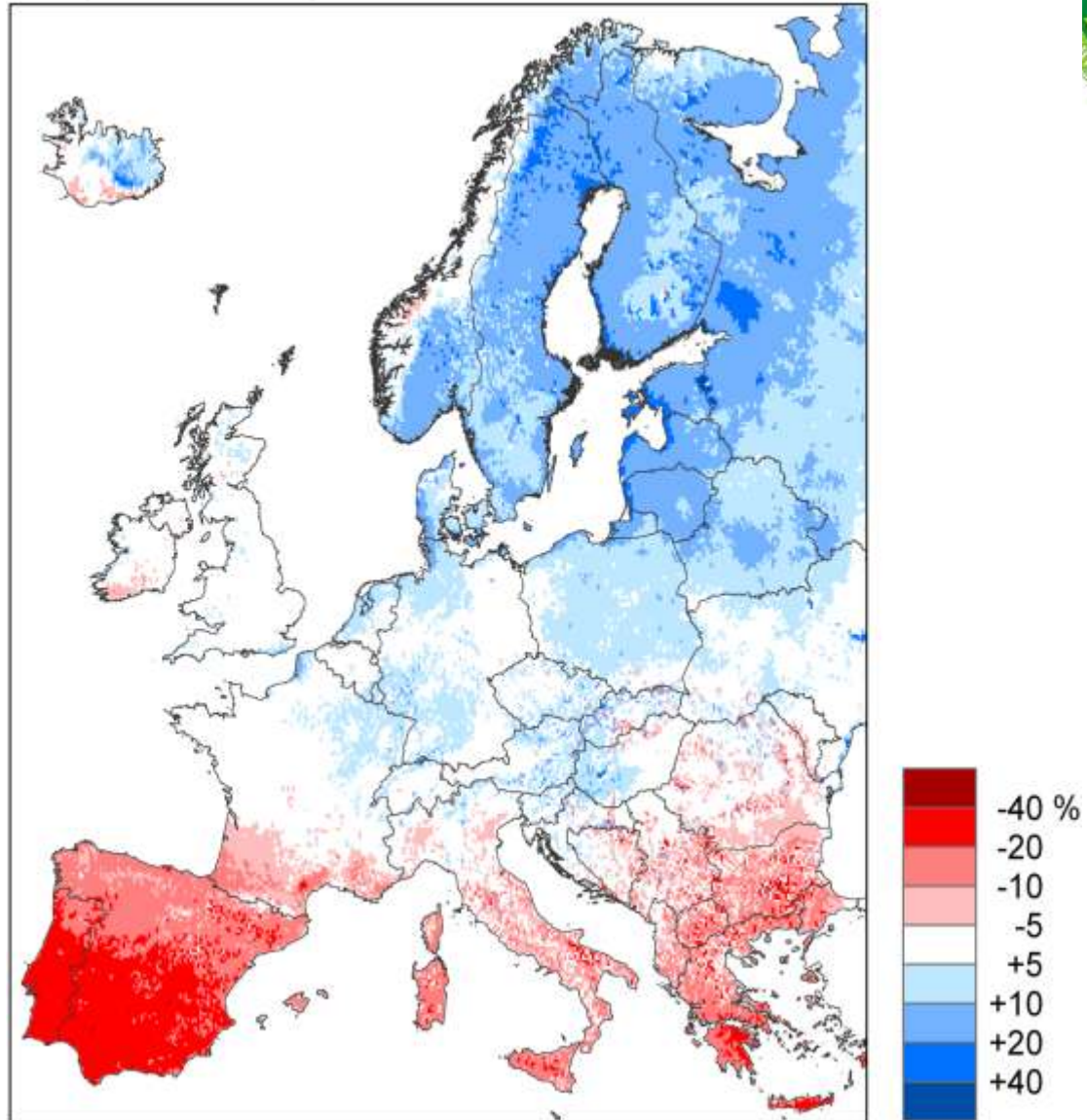


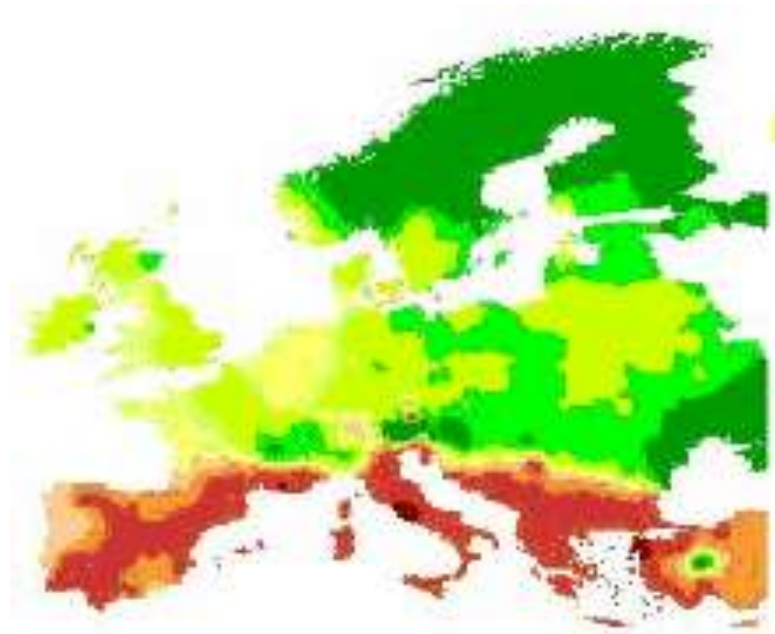


Changement climatique

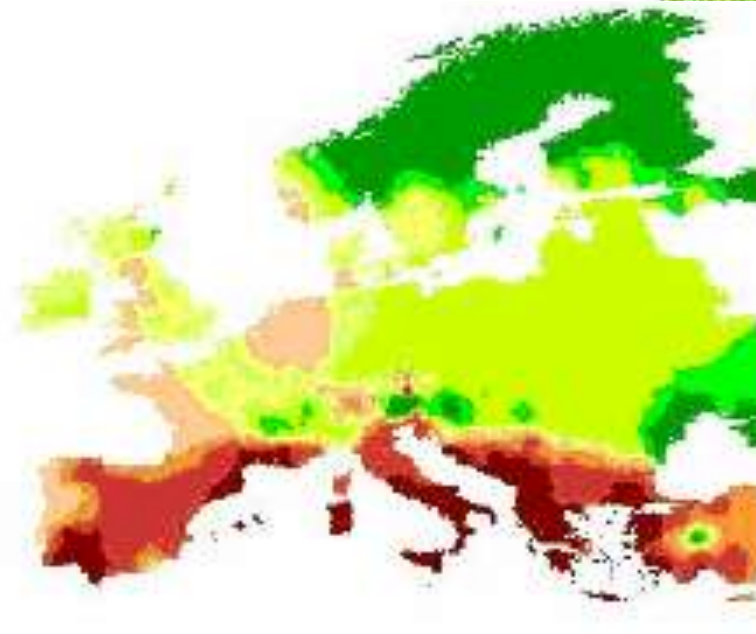


Precipitation: change in annual amount

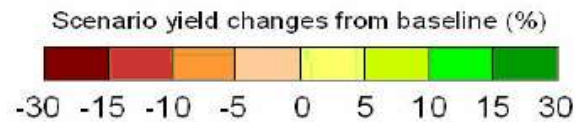




Avec mesures d'atténuation



Sans mesures d'atténuation



Changement dans la production agricole
B2 and A2, 2080s A. Iglesias/L. Garrote PESETA



SOLS et ADAPTATION au CC



- ❖ Les sols sont à la fois une partie du problème et une partie de la solution
- ❖ Préserver et restaurer la capacité de rétention de l'eau des sols est FONDAMENTALE
- ❖ Les sols peuvent contribuer à une meilleure adaptation en cas de manque ou d'excès de précipitations



**PROPOSITION DE
DIRECTIVE CADRE
POUR LA PROTECTION
DES SOLS**



MENACES POUR LES SOLS TRAITÉES DANS LA DIRECTIVE



CONTAMINATION

IMPERMÉABILISATION

ÉROSION

PERTE DE MATIÈRE ORGANIQUE

SALINISATION

TASSEMENT

GLISSEMENTS DE TERRAIN



STRUCTURE



OBJECTIVES – Protection functions sols

- Mesures préventives
- Intégration dans les politiques sectorielles
- Prévention de la contamination

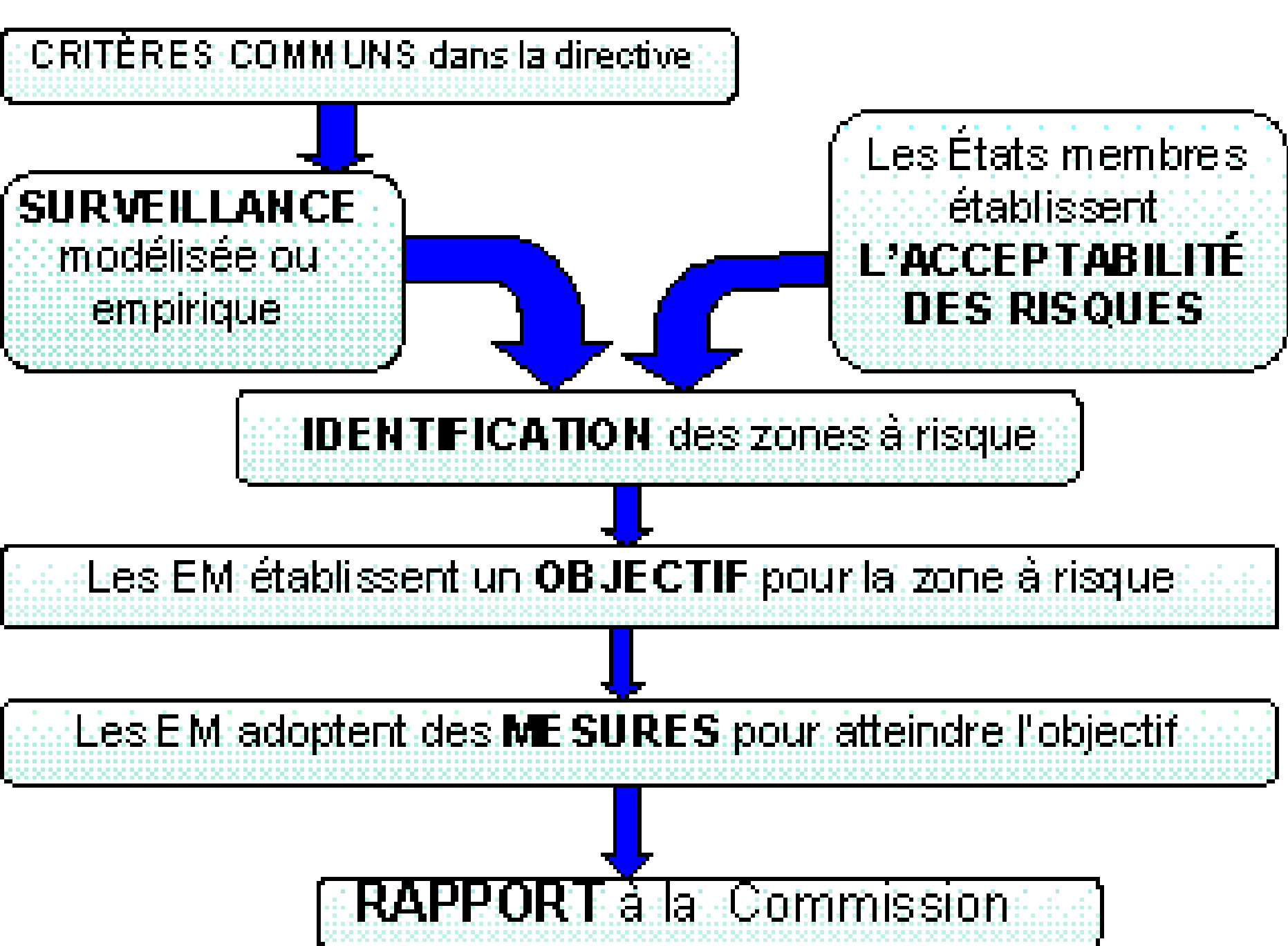
- Identification de **zones à risque** pour érosion, perte de matière organique, salinisation, tassement et les glissements de terrain
- Identification des **sites contaminés** en 25 ans

- Programmes de mesures
- Stratégie nationale d'assainissement
- Mesures pour limiter ou mitiger l'imperméabilisation

30 - 4 30 < 0 1 7

30 - 4 30 2 -

30 - 4 0 A





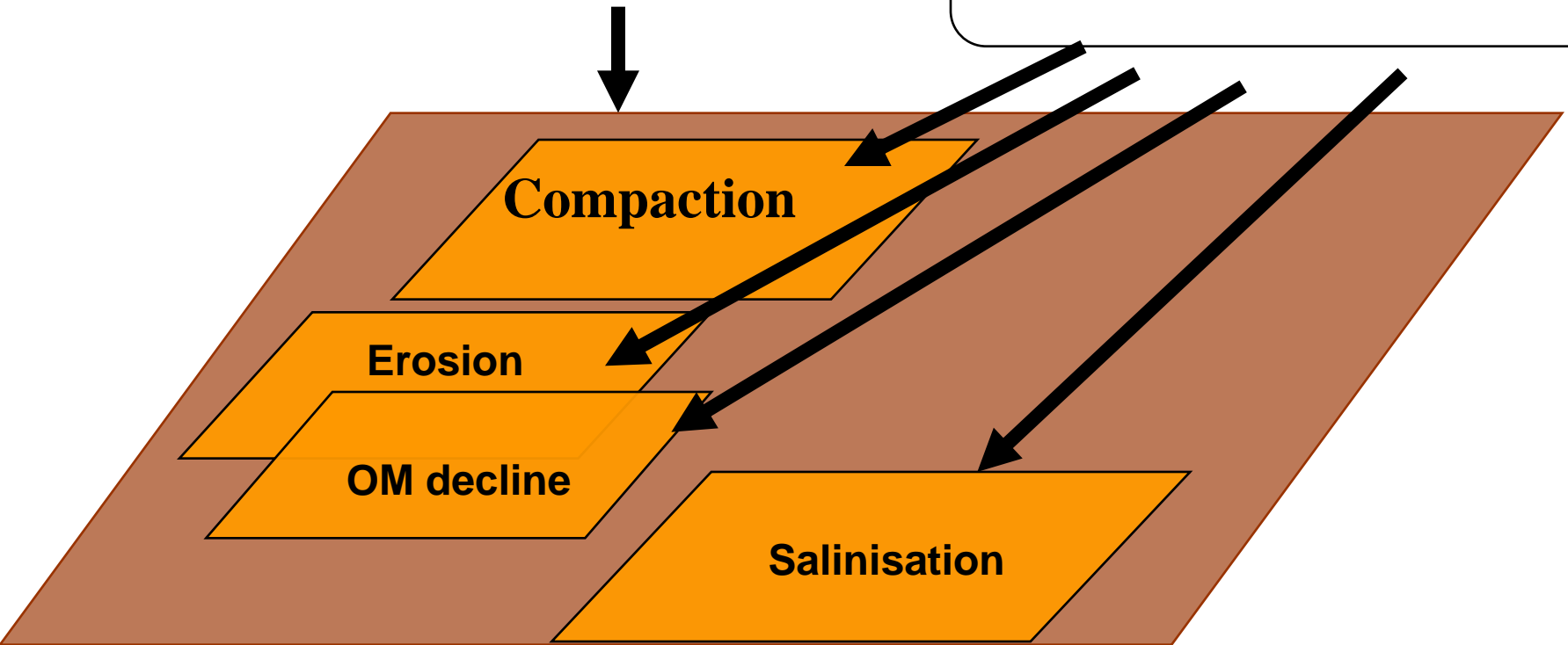
Identification zones prioritaires



Critères communs: ex type de sols, texture, densité, topographie, climatology, utilisation des sols, etc

5 ans

Programmes de mesures: 7 ans
Mise en oeuvre: 8 ans



Zone prioritaire établie par l'EM



Identification zones prioritaires

changements dans les discussions



~~Critères communs: ex type de sols, texture, densité, topographie, climatology, utilisation des sols, etc~~

? ans

Programmes de mesures: ? ans

Mise en oeuvre: ? ans

Compaction

Erosion

OM decline

Salinisation

Glissements

Acidification

 Zone prioritaire établie par l'EM

EM peuvent utiliser les mesures prises sous la PAC (DR + ecocondition)

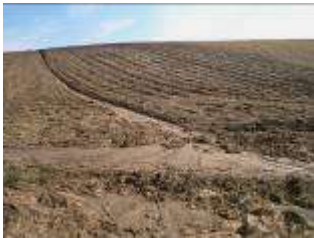


Liens avec la PAC Ecoconditionnalité



~~Imperméabilisation~~

Erosion



Perte de matière organique

Tassement



~~Salinisations~~

~~Glissements de terrain~~



~~Contamination~~



Liens avec la PAC Ecoconditionnalité



- ❖ **Eco-conditionnalité ne couvre pas toutes les menaces**
- ❖ **Les standards adoptés sous l'éco-conditionnalité varient énormément entre les EM**
- ❖ **Le manque de diagnostic ne permet pas de savoir si ces différences sont justifiées**
- ❖ **Le diagnostic des sols permettra de mieux cerner les mesures et de vérifier leur efficacité**



Opportunités pour les agriculteurs



- ❖ **Reconnaissance par la société en général de l'importance de la protection des sols et des services fournies par les agriculteurs dans ce domaine**
- ❖ **Echange d'information sur les meilleures pratiques et les exemples**
- ❖ **Protection des terres agricoles contre l'urbanisation**
- ❖ **Connaissance approfondi de l'état des sols avec un diagnostique et un traitement beaucoup plus ciblé**
- ❖ **Soutien pour les agriculteurs dans un contexte d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**



CONTAMINATION



Site Contaminé

présence confirmée

découlant de l'activité humaine

de substances dangereuses

Résulte un **risque important** pour la **santé humaine** ou pour **l'environnement**

tenant compte de l'**utilisation effective** des sols et leur **utilisation future autorisée**



PRÉVENTION



PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION DES SOLS – DIFFUSE ET LOCALE

LIMITER

l'introduction **l'introduction intentionnelle ou non** de substances dangereuses dans le sol

pour éviter **l'accumulation**

qui peut compromettre les **fonctions des sols**

d'entraîner des **risques importants** pour la santé humaine
ou pour l'environnement.

DÉFINITION
commune dans la
directive

LISTE commune des
ACTIVITÉS
POTENTIELLEMENT
POLLUANTES dans la
directive

Les EM établissent un **INVENTAIRE** des sites contaminés

Rapport état des sols

MÉCANISME pour les
« **SITES ORPHELINS** »

Les EM adoptent une **STRATÉGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT**

RAPPORT à la Commission



INVENTAIRE



Obligation pour les EM d'établir un **INVENTAIRE DE SITES CONTAMINÉS** en **25 ANS** et le rendre **PUBLIQUE**

Basé **AU MOINS** sur la liste d'**ACTIVITÉS POTENTIELLEMENT POLLUANTES DU SOL** suivante

- ❖ installations Seveso
- ❖ Aéroports
- ❖ Anciens sites militaires
- ❖ Nettoyage à sec
- ❖ Décharges
- ❖ Stations d'épuration
- installations IPPC
- Ports
- Stations-service
- Installations d'exploitation minière
- Pipelines pour substances dangereuses

1ere ETAPE-INVENTAIRE

TROUVER LES ACTIVITIES - 5 ANS



Installation Active

Installation NON Active





INVENTAIRE- 2^{eme} et 3^{eme} ÉTAPES



nvtech.com

Analyse chimique su sol



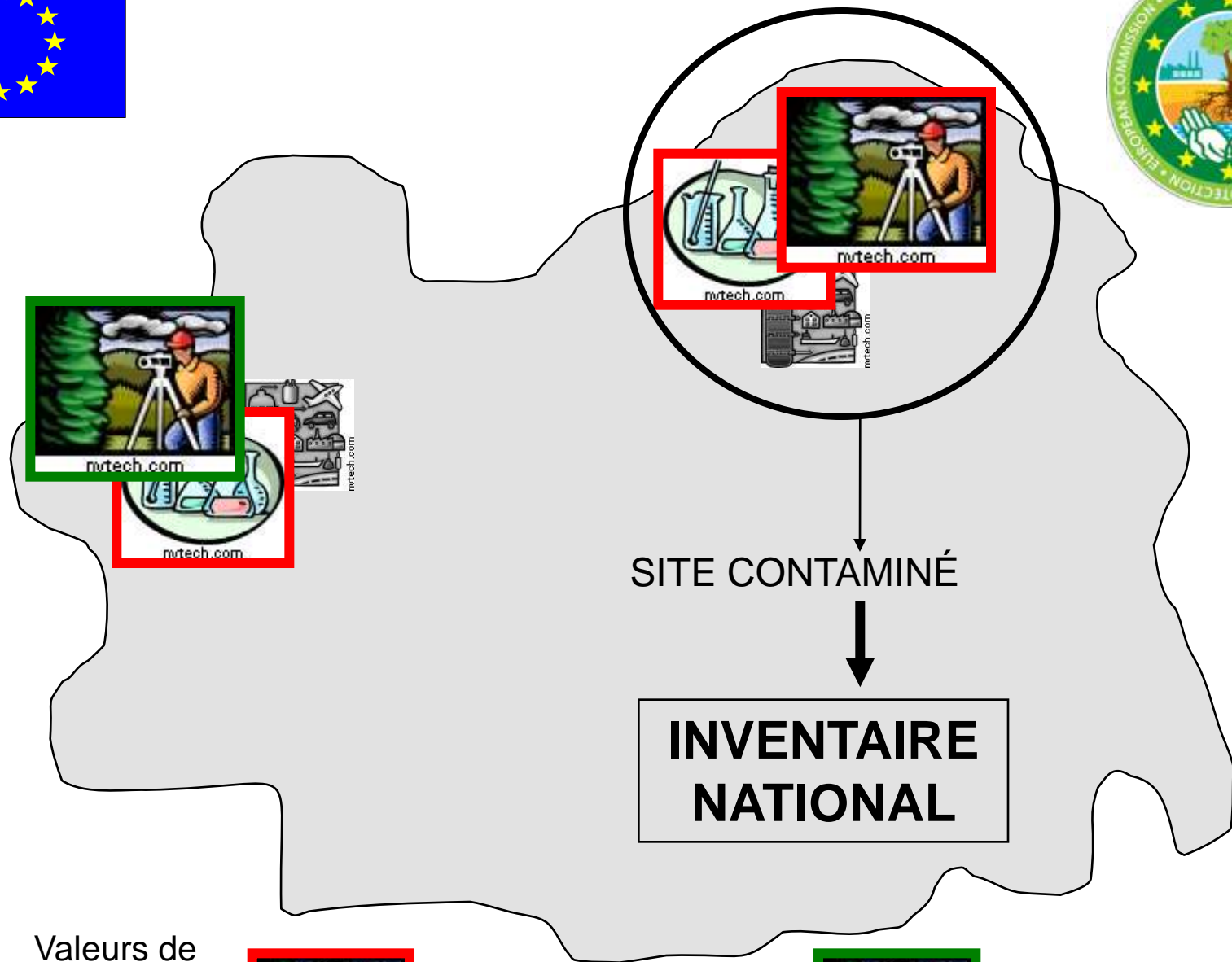
nvtech.com

Valeurs de référence nationales dépassées



nvtech.com

Evaluation du risque in-situ



SITE CONTAMINÉ

**INVENTAIRE
NATIONAL**

Valeurs de
référence
nationales
dépassées



Evaluation conclut
RISQUE significatif
pour HH ou ENV



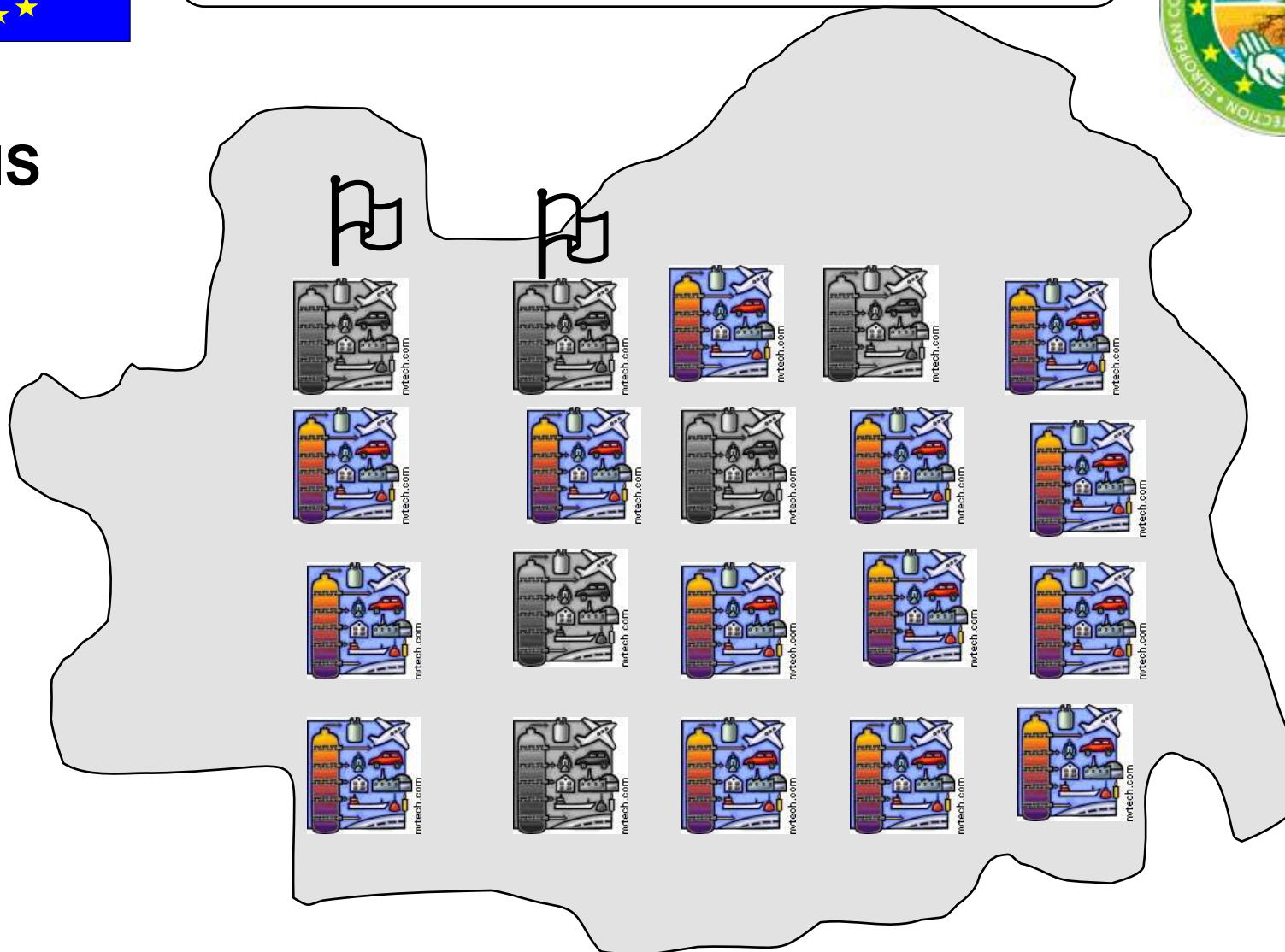
Evaluation conclut PAS
de risque significatif
pour HH ou ENV

INVENTAIRE – Objectifs intermédiaires



5 ANS

10%



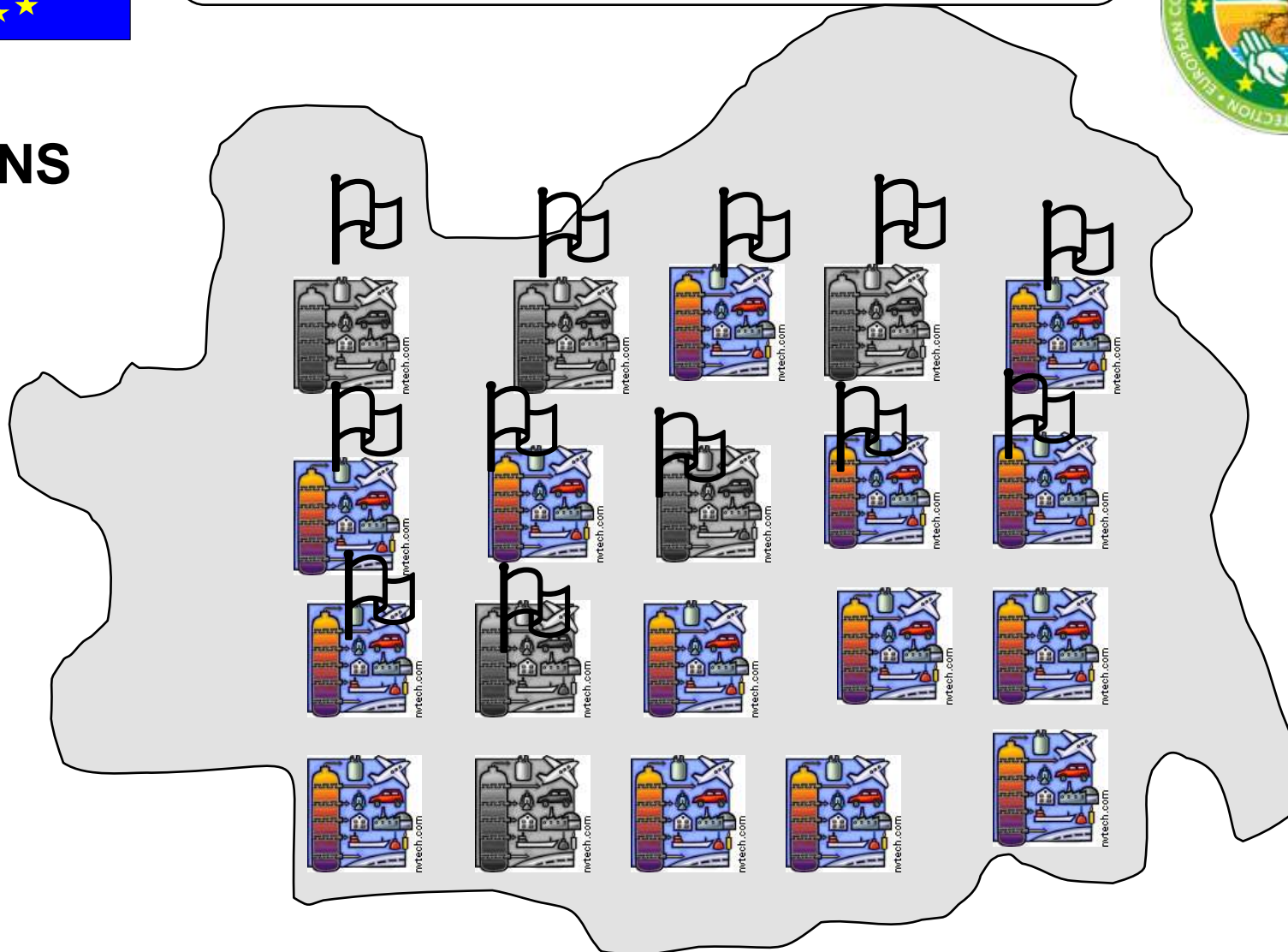
Investigation terminée pour déterminer SI site contaminé

INVENTAIRE – Objectifs intermédiaires



15 ANS

60%



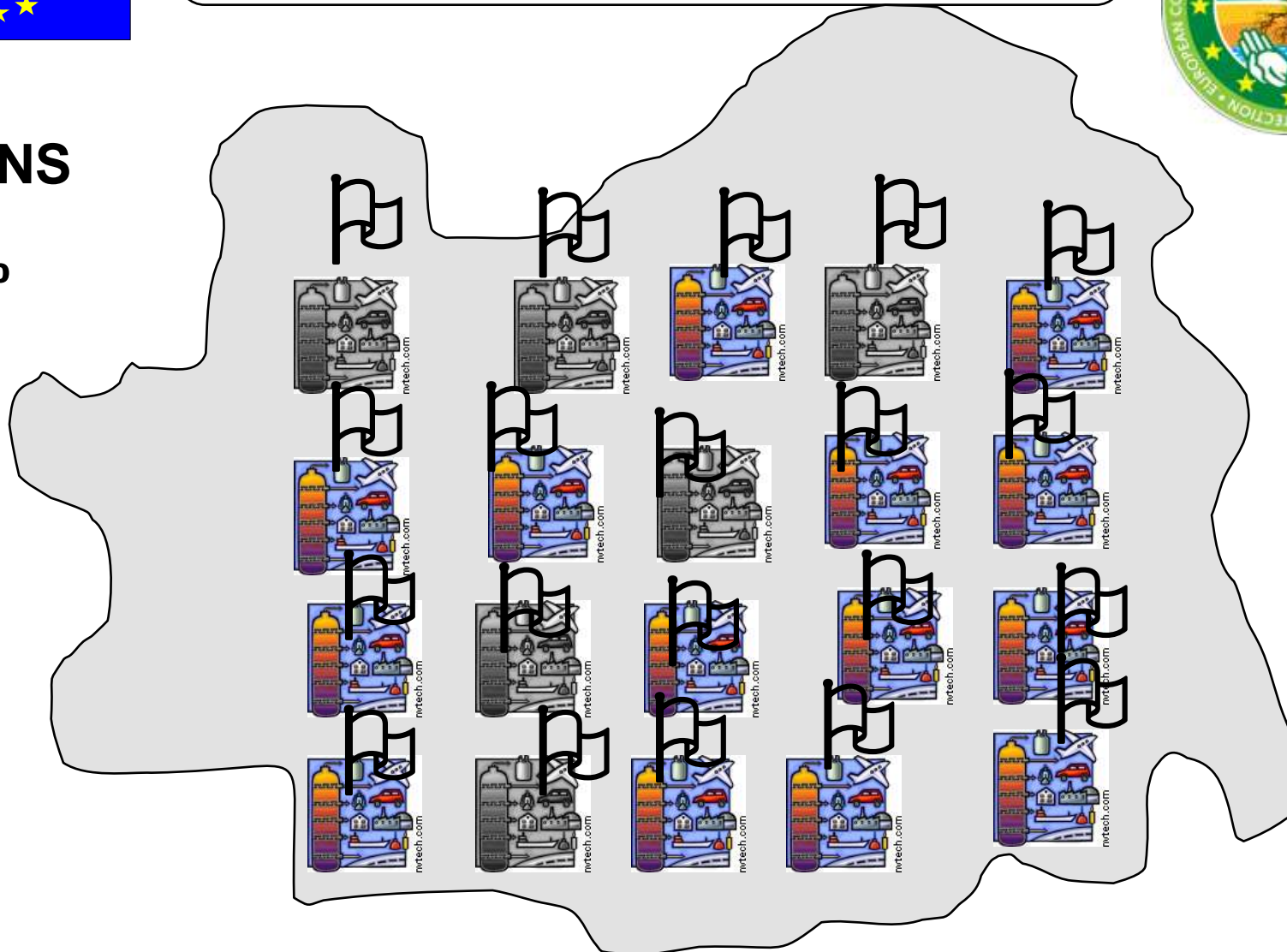
Investigation terminée pour déterminer SI site contaminé

INVENTAIRE – Objectifs intermédiaires



25 ANS

100%



Investigation terminée pour déterminer SI site contaminé



STRATÉGIE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT



- ❖ Obligation d'assainir les sites contaminés (pas de date fixée)

ASSAINISSEMENT

interventions sur le sol visant à **éliminer, maîtriser, confiner** ou **réduire** les contaminants de manière que le site contaminé, compte tenu de son utilisation **effective et de son utilisation future** autorisée, ne représente plus un risque sérieux pour la santé humaine ou pour l'environnement

- ❖ **stratégie nationale d'assainissement 7 ans, doit inclure**
 - objectifs d'assainissement
 - priorisation
 - calendrier de mise en œuvre
 - fonds publics attribués



RAPPORT SUR L'ÉTAT DU SOL



- ❖ Pour la **vente** d'un site sur lequel est ou a été pratiquée **une activité potentiellement polluante**
- ❖ Le **vendeur** ou **l'acheteur potentiel** doit fournir à **l'autorité compétente** et à l'autre partie à la transaction, un rapport sur l'état du sol
 - l'historique du site
 - une analyse chimique
 - les niveaux de concentration qui peuvent poser un risque

OBJECTIFS

- ❖ **Inform**er **l'acheteur potentiel** – obligation similaire dans la Directive d'efficacité énergétique
- ❖ **Inform**er l'autorité compétente et **faciliter** et **accélérer** **l'établissement de l'inventaire** de sites contaminés



MÉCANISMES POUR LES SITES ORPHELINS



Etablir des **mécanismes appropriés pour financer** l'assainissement des sites contaminés pour lesquels le pollueur

- ❖ ne peut pas être identifié
- ❖ ne peut être tenue responsable en vertu de la législation nationale ou communautaire,
- ❖ ne peut être astreinte à supporter les coûts de l'assainissement



SITUATION DU DÉBAT INTERSINSTITUTIONNEL



- ❖ **Opinions favorables du Comité des Régions et du Comité Européen Economique et Social en 2007**
- ❖ **Parlement Européen- Première lecture en Nov 2007**
 - Opinion favorable sur la Directive**
 - **Amendements: Maintiennent tous les éléments clés de la proposition, en rendant certaines obligations plus souples et en renforçant d'autres.**



SITUATION DU DÉBAT INTERSINSTITUTIONNEL



CONSEIL DES MINISTRES

- ❖ **Négotiations très intenses pendant la Présidence Portugaise**
- ❖ **Changements très substantiels introduits dans les différents **textes de compromis de la Présidence** dans le sens de rendre la Directive plus **flexible** et d'accroître le **marge de manœuvre** des États Membres**
- ❖ **Les EM n'ont pas atteint un accord politique à la réunion du 20/12, malgré tous les efforts:**
 - **Minorité de blocage : DE, FR, UK, NL, AT**
 - **Pour des raisons de **subsidiarité** (DE, AT, NL, UK) et **proportionnalité/coûts** (UK, FR)**



PRINCIPAUX CHANGEMENTS DISCUTÉS



LA LISTE D'ACTIVITES POTENTIELLEMENT POLLUANTES

Installations Seveso

~~Aéroports~~

Anciens sites militaires

~~Nettoyage à sec~~

Décharges

~~Stations d'épuration~~

Installations IPPC

~~Ports~~

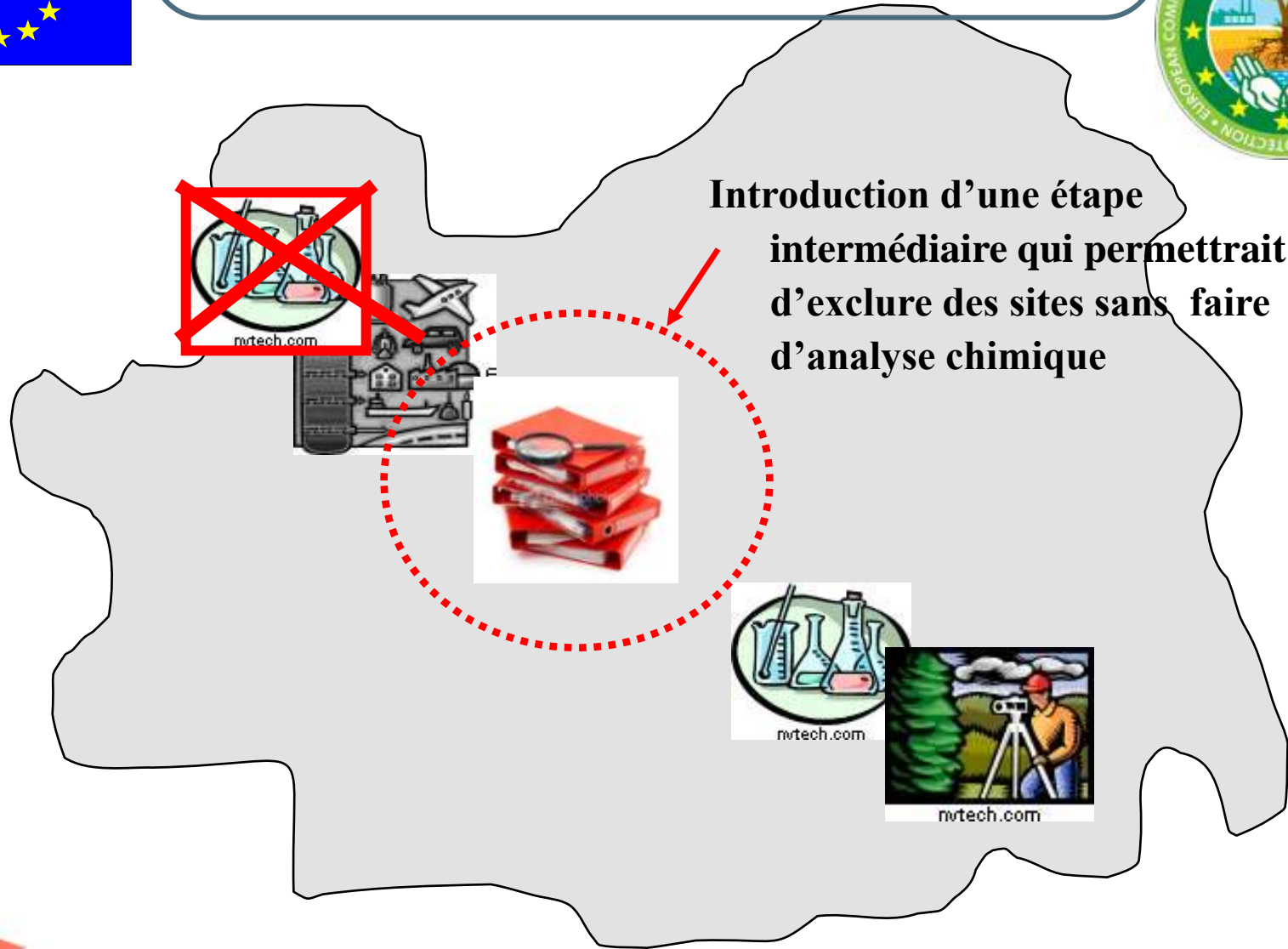
~~Stations-service~~

Installations d'exploitation minière

~~Pipelines pour substances dangereuses~~



PRINCIPAUX CHANGEMENTS DISCUTÉS



Etude sur base de documents



PRINCIPAUX CHANGEMENTS DISCUTÉS



RAPPORT SUR L'ÉTAT DU SOL

- ❖ Pour la **vente + changement d'usage** d'un site sur lequel est ou a été pratiquée **une activité potentiellement polluante**
- ❖ Le **vendeur ou l'acheteur potentiel** doit fournir à **l'autorité compétente** et à l'autre partie à la transaction, un rapport sur l'état du sol
 - l'historique du site
 - une ~~analyse~~ chimique
 - les niveaux de concentration ~~qui~~ peuvent poser un risque



LE FUTUR



- ❖ **5 États membres ont voté contre le texte de compromis présenté en Dec 2007, 22 pays à faveur.**
- ❖ **La Commission fera tout le nécessaire pour faire des progrès dans l'adoption de cette Directive et sortir de cette impasse politique**
- ❖ **Les Présidences de France et la République Cz devront jouer leur rôle pour entamer de nouveau les discussions sur ce dossier et atteindre un accord politique**



<http://ec.europa.eu/environment/soil/index.htm>